

Evolution de l'emploi et des activités économiques dans le Haut-Rhin et m2A



Bilan 2023 : des évolutions contrastées

GLOSSAIRE

CC	Communauté de Communes
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDDL	Contrat à durée Déterminée Long
CDDC	Contrat à Durée Déterminée Court
DPAE	Déclaration Préalable A l'Embauche
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
m2A	Mulhouse Alsace Agglomération
SMTP	Salaires Moyens Par Tête
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

A RETENIR

Le bilan de l'année 2023 reprend les rubriques habituelles :

- évolution de l'emploi salarié du champ marchand;
- évolution du nombre d'établissements;
- évolution des DPAAE et
- évolution de la masse salariale.

Ces données permettent de connaître les dynamiques en cours, de voir comment évoluent les différentes branches d'activité et ce à différentes échelles, du Haut-Rhin aux EPCI qui le composent.

Un changement de méthode de comptabilisation des apprentis par les services de l'URSSAF, qui fournit l'ensemble des données présentées, ne permet plus de présenter une série longue, comme les années précédentes. Le 1^{er} trimestre 2021 devient l'année de référence des évolutions de l'emploi.

■ Dans une majorité d'EPCI du Haut-Rhin, l'emploi a reflué au cours de l'année 2023. Le nombre d'établissements employeurs a également baissé de 102.

■ Par rapport à la situation au sortir de la crise sanitaire, les dynamiques locales sont plus faibles que celles constatées en France.

■ Malgré ce, la masse salariale connaît une augmentation soutenue, avec de fortes disparités sectorielles et territoriales. Les territoires les moins industriels et offrant de faibles volumes d'emploi ont généralement un moindre salaire moyen, ce qui n'aide pas à soutenir les activités locales.

■ Le marché de l'emploi reste dynamique avec une baisse limitée des déclarations préalables à l'embauche.

■ Dans m2A, le recul de l'emploi en 2023 est lié aux difficultés des secteurs de la construction et des services marchands et au reflux de l'emploi intérimaire.

■ A noter que les emplois industriels sont quasi stables. Hors industrie automobile, l'industrie locale crée de l'emploi. De même, les effectifs du commerce sont croissants en 2023.

■ La part des CDI dans les contrats d'embauche augmente sensiblement dans l'industrie, la construction, le commerce, plus faiblement dans les services marchands. Mais, d'une manière générale, dans les services, le recours aux CDD courts reste la règle.

■ Dans m2A toujours, l'analyse confirme que les revenus des salariés dans l'industrie sont très largement supérieurs aux revenus tirés des activités de service.

A savoir

Les données de l'URSSAF ne comprennent que les postes tenus par des salariés du secteur marchand (employés par des entreprises cotisant au régime général de la sécurité sociale). Les agents des fonctions publiques et les indépendants ne sont donc pas concernés par les données analysées dans ce document.

Les sources

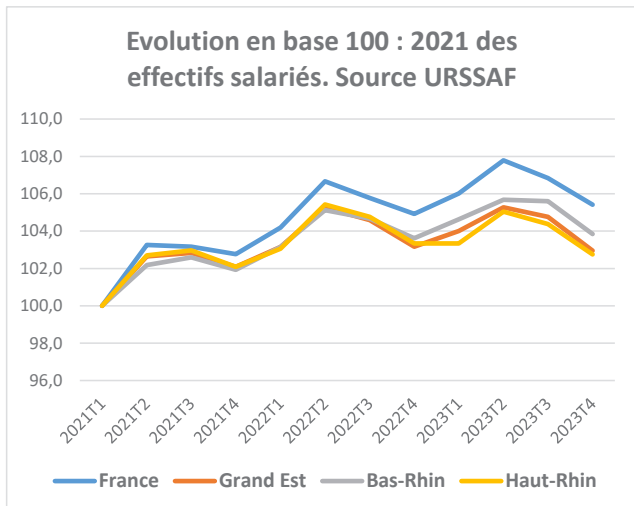
Comme d'habitude, les données concernant les emplois et les établissements, issues de l'URSSAF, doivent être considérées comme provisoires. Elles sont susceptibles d'évoluer à la marge en fonction des corrections apportées par les services de l'URSSAF.

■ Les évolutions de l'emploi salarié	4
Dans le Haut-Rhin	4
Dans les EPCI du Haut-Rhin	4
Dans l'agglomération mulhousienne	5
Les évolutions sectorielles dans m2A	6
Les emplois industriels	6
Les emplois de la construction	6
Les emplois du commerce	7
Les emplois des services marchands	7
Les emplois des services collectifs	8
Les emplois intérimaires	8
Tableau de synthèse	9
■ L'évolution des établissements employeurs	10
Dans les EPCI du Haut-Rhin	10
Dans l'agglomération mulhousienne	10
■ L'évolution des contrats de travail dans m2A	11
Les DPAE de l'industrie	11
Les DPAE de la construction	12
Les DPAE du commerce	12
Les DPAE des services marchands	13
Les DPAE des services collectifs	13
Tableau de synthèse	14
■ L'évolution de la masse salariale	15
Dans les EPCI du Haut-Rhin	15
Dans l'agglomération mulhousienne	15
Tableau de synthèse	16

LES EVOLUTIONS DE L'EMPLOI SALARIE

Dans le Haut-Rhin

Depuis 2021, qui signe la progressive sortie de la crise sanitaire, l'emploi dans le département à cru, mais nettement moins fortement que dans le Bas-Rhin et en France.



L'indice, en base 100 : 2021, est à 105,4 en France pour 102,7 localement. L'écart est de 2,7 points. Il s'est accentué puisqu'à la fin de l'année 2022, il n'était que de 1,6 points.

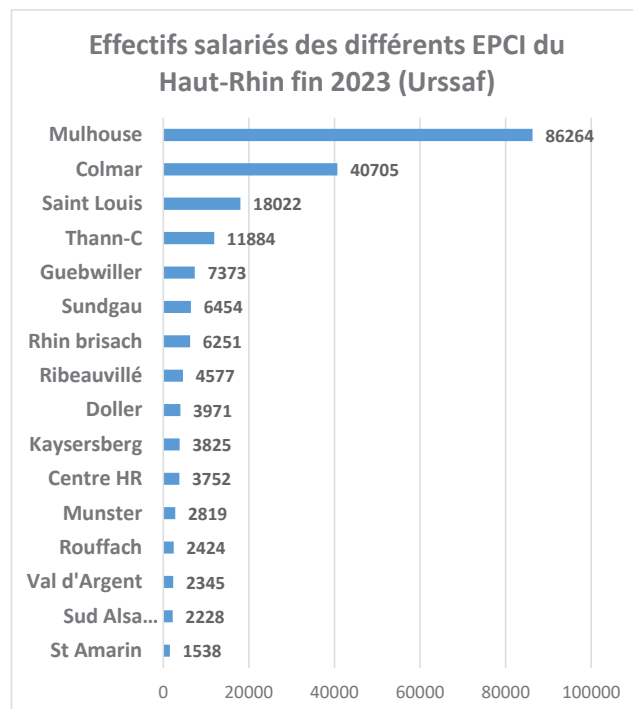
Dans les EPCI du Haut-Rhin

Les dynamiques d'emploi sont très variables selon les intercommunalités.

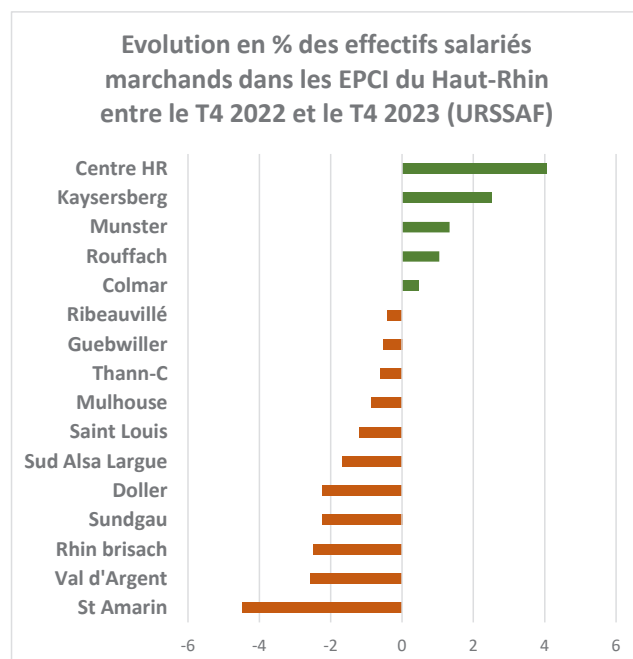
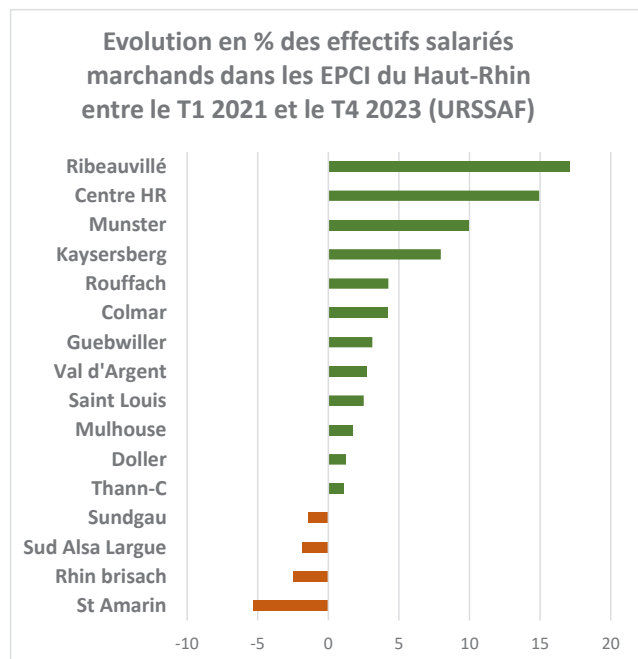
Si l'on prend comme référence le début de l'année 2021, quasiment toutes ont gagné des emplois à la fin de l'année 2023. Par contre, la situation se dégrade si la réfé-

rence est la fin de l'année 2022. On n'a alors plus que 5 EPCI qui ont gagné de l'emploi en 2023, même si le recul n'est vraiment sensible que pour l'intercommunalité de la vallée de Saint Amarin (-5% de l'emploi salarié).

Au final, l'emploi salarié privé des EPCI est le suivant en fin 2023 :



Soit un total de 204 431 emplois salariés, concentrés à 77% dans 4 EPCI, sur les 16 que compte le département. Ce qui induit d'importantes mobilités domicile/travail quotidiennes.

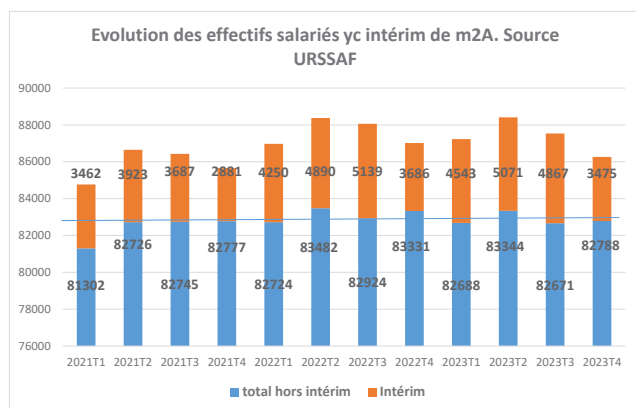


Dans l'agglomération mulhousienne

Il faut distinguer comme d'habitude le total des emplois et les emplois intérimaires, ceux-ci étant nettement plus volatiles.

L'emploi hors intérimaires reste supérieur à son niveau de 2021 (+1 486 postes), mais il **est en recul par rapport à la fin de l'année 2022** (-543 postes). L'économie locale compte 82 788 emplois salariés dans le secteur marchand fin 2023.

L'emploi intérimaire est par contre en net repli, ayant retrouvé son niveau de début 2021 avec 3 475 postes en fin 2023.

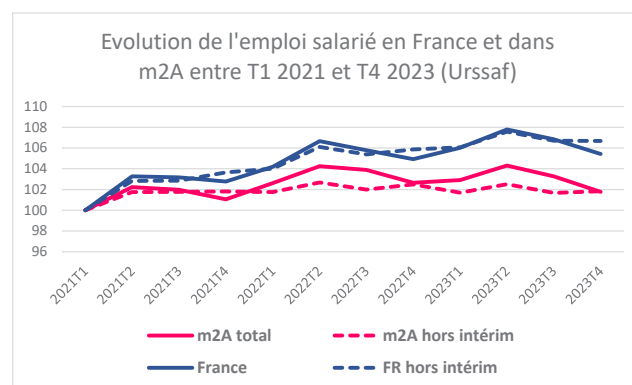


Du 3^{ème} trimestre 2023, au 4^{ème} trimestre, la perte est de 1 392 postes d'intérimaires.

En fait, l'emploi hors intérim a retrouvé son étiage «habituel», autour de 82 800 postes. Les variations de l'emploi salarié total sont essentiellement dues à la variation du nombre de postes d'intérimaires.

L'emploi salarié total s'élève donc, en fin d'année à 86 264 postes de travail, ce qui est assez faible (comparé aux trimestres précédents). L'économie locale a notamment subi des baisses d'emploi importantes dans la construction et l'intérim.

Il n'en reste pas moins que **la dynamique mulhousienne est nettement inférieure à la dynamique nationale**, que l'on considère l'emploi total ou l'emploi hors intérim.

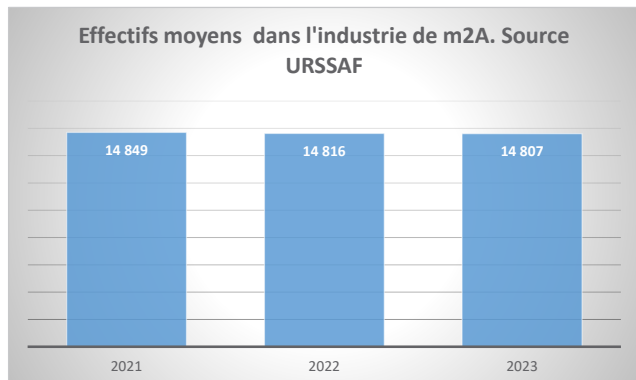


L'indice 100 (base 1^{er} trimestre 2021) est de 105,4 en France fin 2023, quand cet indice est de seulement 101,8 dans la région mulhousienne. L'écart entre les deux est encore plus élevé si ne sont considérés que les postes hors intérim.

LES EVOLUTIONS SECTORIELLES DANS LA REGION MULHOUSIENNE

Les emplois industriels

Les effectifs moyens annuels de l'ensemble des activités industrielles sont stables depuis 2021, aux alentours de 14 800 postes.

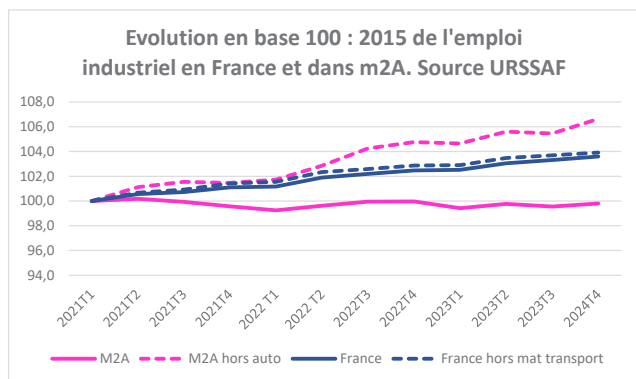


La plupart des branches industrielles ont des effectifs stables, voire en hausse, hormis la fabrication des produits informatiques et la fabrication de matériels de transport. La première a perdu 14% de ses effectifs depuis 2021, la seconde 57%, mais les volumes sont différents. La fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques n'employait que 84 salariés en 2021, contre 5 022 pour les matériels de transport qui ne comptent plus, fin 2023, que 4 339 salariés.

A l'opposé, les industries agroalimentaires et la chimie gagnent 10% d'effectifs entre 2021 et 2023 (à 1 955 et 1 440 postes fin 2023), les activités liées à l'eau en gagnent 12% (à 797 postes fin 2023) et la fabrication d'équipements électriques et de machines gagnent 14% et 17% d'effectifs, respectivement à 316 et 807 postes fin 2023.

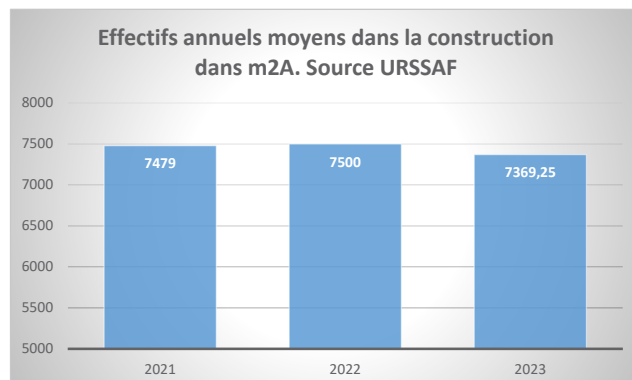
C'est donc la fabrication de matériels de transport (ici exclusivement de l'automobile) qui concentre les pertes d'emplois industriels. Entre 2022 et 2023, hors industrie automobile, les branches déficitaires n'ont perdu que 44 emplois ; les autres en ayant gagné 229, le solde s'avère positif à +185 postes dans l'industrie.

Hors industrie automobile, la performance de l'industrie locale est supérieure à celle de l'industrie française.



Les emplois de la construction

Les effectifs de la construction avaient cru, y compris pendant la crise sanitaire. L'année 2023 marque une rupture de tendance.



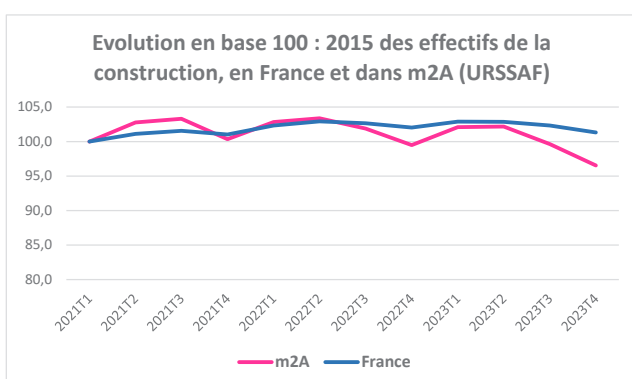
L'emploi a continué à croître pendant le 1^{er} et le 2nd trimestres 2023 (+200 postes), mais il a fortement reculé aux trimestres suivants : -188 puis -228 postes.

Le secteur compte, fin 2023, 7 106 postes de travail salarié, contre 7 323 en fin 2022.

Peut-être faut-il y voir la préfiguration de ce que sera l'année 2024. Pour l'heure, les entreprises finissent d'honorer leur carnet de commande, mais auront peut-être des difficultés à le renouveler au cours de l'année en raison de la chute des mises en chantiers liée à la hausse des taux d'intérêt qui limite le nombre d'emprunteurs. A moins que la facilitation des rénovations thermiques des bâtiments ne leur permette de retrouver de l'activité.

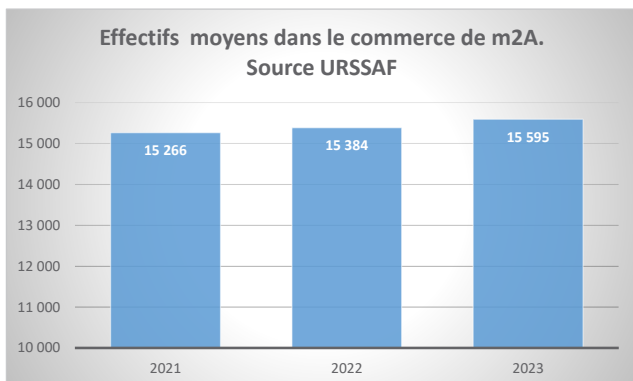
Ce mouvement de baisse d'activité et d'emploi est général. En France, l'emploi dans la construction a reculé de 0,7% au cours de l'année 2023. Mais la perte est localement beaucoup plus marquée et atteint presque 3%.

L'évolution des effectifs était proche des évolutions nationales jusqu'au deuxième trimestre 2023, mais décroche ensuite.



Les emplois du commerce

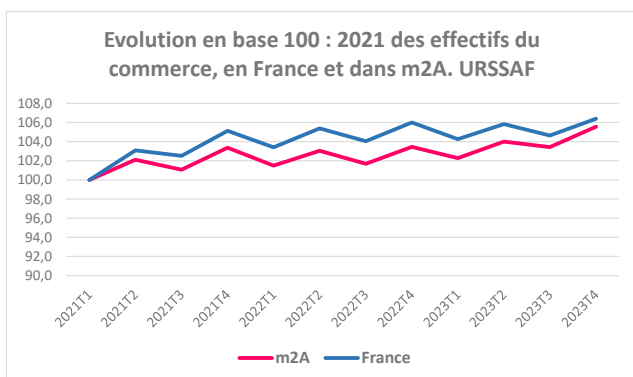
L'évolution des effectifs du commerce est positive, avec **836 postes de plus en fin 2023** par rapport au début de l'année 2021, dont 317 postes gagnés au cours de l'année 2023.



Le secteur du commerce compte, en fin d'année 2023, 15 856 salariés.

Cependant, la dynamique locale reste légèrement inférieure à la dynamique de création d'emplois nationale. L'indice 100 (2021) est à 105,6 au plan local alors qu'il est à 106,4 au plan national.

Cependant, **l'écart se réduit**. Il était de 2,6 points en fin d'année 2022, il n'est plus que de 0,8 point en fin 2023. Ceci grâce à une bonne dynamique tout au long de l'année 2023, nettement plus élevée qu'au plan national (2% / 0,4%).



Les emplois de services marchands

Sur l'ensemble de la période 2021/2023, seules quelques activités perdent des emplois :

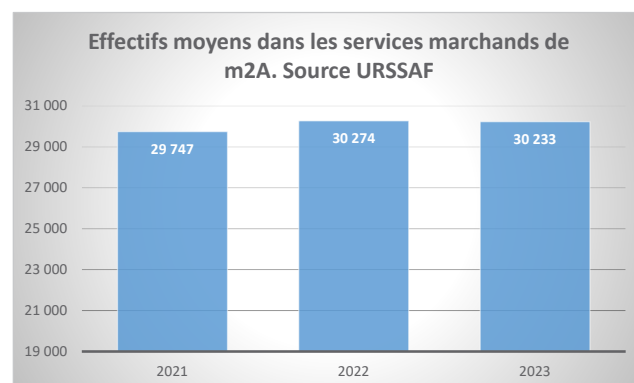
- transport et entreposage : - 86 postes à 5 866 postes;
- édition-audiovisuel : -102 postes, à 420 en fin 2023;
- télécommunications : -21 pour 256 postes fin 2023;
- services administratifs : -111 postes pour un total de 6 992 postes fin 2023.

Sur la période 2022/2023, c'est la situation inverse qui prévaut, seules quelques activités n'ont pas perdu d'emploi :

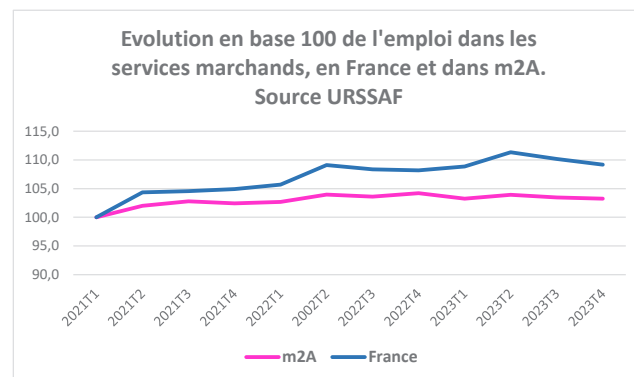
- hôtellerie-restauration : +27 postes;
- télécommunications : +8 postes;
- activités scientifiques et techniques : +131 postes.

Si le bilan 2021/2023 est positif avec 950 postes de plus fin 2023, **le bilan de l'année 2023 est mauvais** avec 277 postes de moins qu'en fin 2022.

Ce qui ne représente toutefois qu'une perte de 0,9% des effectifs sur l'année 2023.

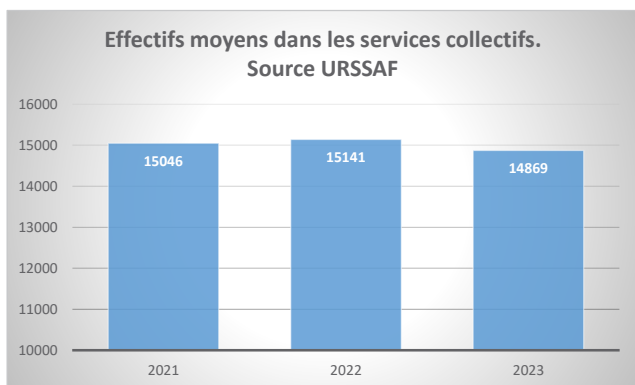


Sur ces années 2021/2023, les mouvements sont de faible ampleur, de même que **la dynamique, qui est beaucoup plus faible que celle constatée en France**. L'indice 100 (base 100 début 2021) est à 109,2 pour la France, à 103,3 pour la région mulhousienne en fin 2023.



Les emplois des services collectifs

Globalement, sur la période allant du début 2021 à fin 2023, **ces activités ont un effectif quasi stable**. Mais, les effectifs ont tout d'abord cru, de 316 postes entre 2021 et fin 2022, avant d'en perdre 340 au cours de l'année 2023.



Ces pertes d'emploi sont concentrées dans :

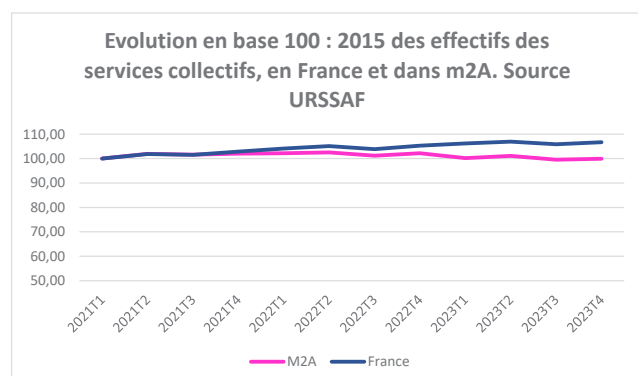
- les activités sociales et d'hébergement médico-social qui perdent 240 postes en 2023, à 8 350 postes fin 2023);
- les activités de santé humaine : -58 postes en 2023, pour un total de 2 928 postes à la fin de l'année 2023.
- Les autres activités de services collectifs perdent toutes quelques emplois au cours de l'année.

Au final, sur la période 2021/2023, seules les activités

- d'éducation gagnent une centaine de postes pour s'établir à 1 574 postes fin 2023;
- d'arts, spectacles et activités récréatives qui gagnent 97 postes, à 994 postes fin 2023.

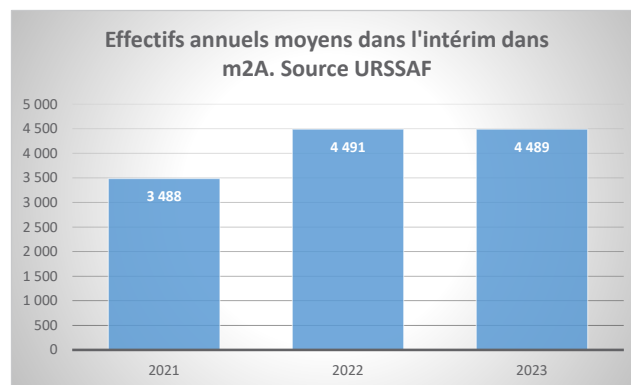
Entre les gains et les pertes des différentes activités des services collectifs, on aboutit à des effectifs stables pour l'ensemble du secteur.

Fin 2023, l'indice 100 local est à 99,9, quand il est à 106,7 en France. **La dynamique locale est donc plus faible que celle constatée en France.**



Les emplois de l'intérim

Les effectifs, calculés en moyenne annuelle, montrent une stabilité des effectifs entre 2022 et 2023. Cette présentation masque toutefois le fait que si les effectifs intérimaires ont augmenté au cours des 3 premiers trimestres 2023, ils ont fortement chuté au 4^{ème} trimestre, au-delà de la baisse traditionnelle de fin d'année.



Avec 3 475 postes d'intérimaires en fin 2023, l'emploi du secteur retrouve son niveau de fin mars 2021.

Cette baisse peut être conjoncturelle, mais aussi liée à un moindre recours dans le secteur de la construction ou au fait que dans l'industrie et le commerce, les embauches se font plus durables, ce qui pourrait venir limiter le recours à une main d'œuvre «exceptionnelle».

La baisse des effectifs, au plan national, est plus forte que dans l'agglomération mulhousienne (-33% / -29%), mais le recours à l'intérim est plus fréquent dans cette dernière. **L'intérim représente 5,1% de l'emploi total moyen en 2023**, pour 3,6% en France.

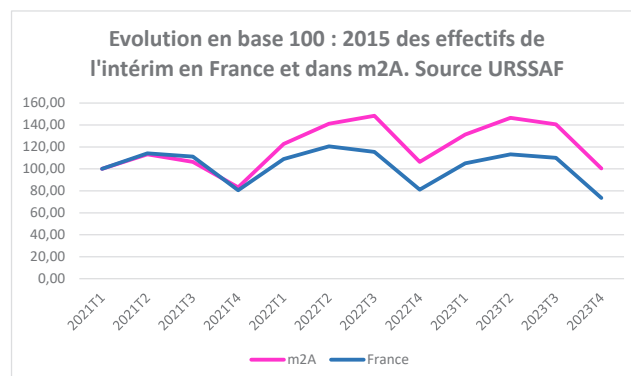


Tableau de synthèse

L'emploi salarié et son évolution dans l'agglomération mulhousienne

	Emploi fin décembre			Estimation emploi annuel moyen		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Industrie	14796	14856	14831	14849	14816	14807
Hors auto	9984	10307	10492	9941	10173	10389
Construction	7387	7323	7106	7479	7500	7369
Commerce	15526	15539	15856	15266	15384	15595
Serv marchands	29932	30445	30168	29747	30274	30223
Serv collectifs	15137	15168	14827	14046	15141	14869
Intérim	2881	3685	3475	3488	4491	4489
Total	85659	87017	86264	85876	87606	87362

En flux, en fin d'année, l'emploi a légèrement baissé par rapport à décembre 2022. Une approche en termes d'emploi annuel moyen montre également une légère dégradation de la situation essentiellement liée à la baisse de l'emploi dans la construction et les services collectifs

L'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS

Dans les EPCI du Haut-Rhin

En fin d'année 2023, on comptait 19 734 établissements employeurs dans les intercommunalités du Haut-Rhin, soit 102 de moins qu'en fin 2022.

Peu d'EPCI ont gagné des établissements employeurs en 2023 : les CC de Thann-Cernay, de Saint Amarin, du Centre du Haut-Rhin et de Rouffach qui cumulent 49 établissements de plus.

C'est dire que **les autres EPCI ont perdu 151 établissements employeurs.**

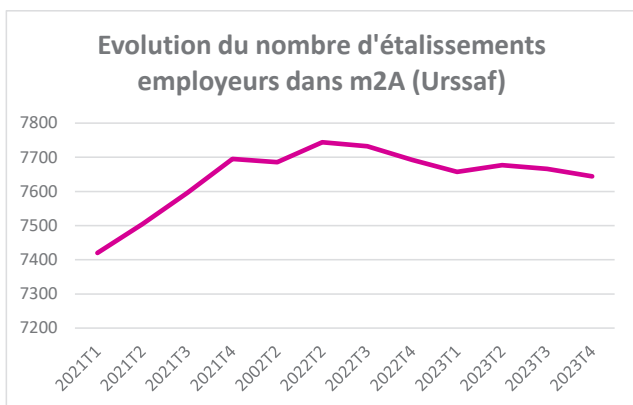
En volume, les pertes d'établissements sont importantes dans la CA de Mulhouse, mais elles ne représentent que 0,6% des établissements. La situation est plus préoccupante dans le Val d'Argent qui a perdu 8% des ses établissements au cours de l'année 2023.

Après de fortes créations d'entreprises et le sursis accordé à des entreprises pendant la crise sanitaire, la situation se normalise. Il ne faut probablement pas s'attendre à ce que la situation s'améliore au cours de l'année 2024.

Dans l'agglomération mulhousienne

Malgré la dégradation de la situation en 2023, le solde des gains/pertes d'établissements reste positif, par rapport à la situation qui prévalait au début de l'année 2021. On compte 224 établissements de plus.

Cette année 2021 a vu en effet le nombre d'établissements employeurs croître fortement, croissance qui s'est



poursuivie au premier semestre 2022. Depuis, on assiste à une baisse assez régulière du nombre d'établissements employeurs.

En fin 2023, par rapport au début de l'année 2021, seules deux activités ont perdu des établissements : l'immobilier et les activités scientifiques et techniques.

La baisse du nombre d'établissements employeurs de 2023 concerne essentiellement deux activités : la construction (-33 établissements), qui avait connu une très forte croissance post crise sanitaire, et les services collectifs, essentiellement non marchands, qui ont perdu

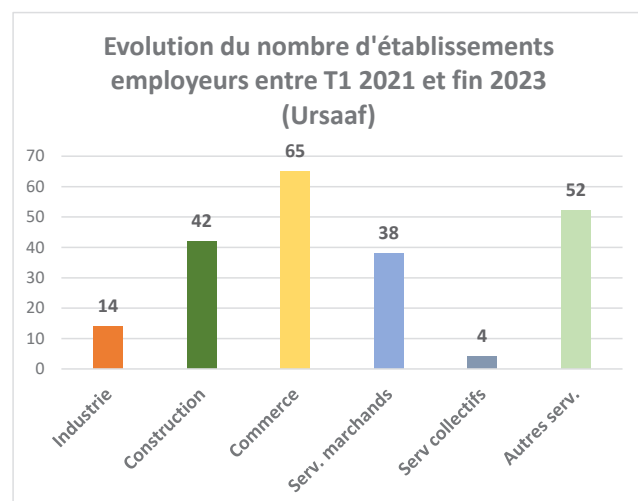
Nombre d'établissements employeurs du champ marchand dans les EPCI du Haut-Rhin. Urssaf

EPCI	T4 2021	T4 2022	T4 2023	Evol 23/22
Thann-Cernay	975	974	992	18
Mulhouse	7695	7692	7644	-48
Rhin-Brisach	470	490	489	-1
Sud Alsace Largue	349	339	331	-8
Sundgau	936	945	931	-14
Saint Louis	1557	1584	1577	-7
Saint Amarin	238	235	247	12
Val d'Argent	181	188	173	-15
Centre Haut Rhin	319	315	328	13
Rouffach	287	297	303	6
Kaysersberg	431	432	430	-2
Guebwiller	895	921	910	-11
Ribeauvillé	625	634	614	-20
Munster	405	413	410	-3
Doller et Soultzbach	400	399	385	-14
Colmar	3930	3978	3970	-8
Total	19693	19836	19734	-102

15 établissements. Il s'agit pour une large part d'établissements agissant dans le domaine de la santé humaine, activités qui ont perdu 12 établissements entre 2022 et 2023.

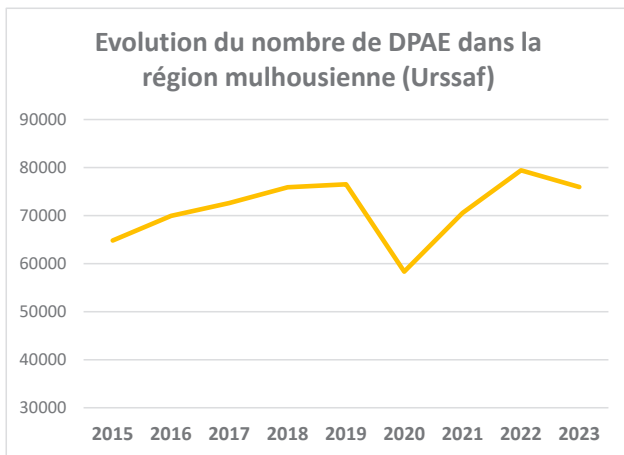
Malgré ces pertes donc en 2023, le solde reste positif pour la plupart des secteurs.

A noter même que **le nombre d'établissements industriels a augmenté depuis 2021** et que le secteur n'a pas perdu d'établissements en 2023, contrairement à la plupart des autres secteurs. Cette croissance est surtout liée aux activités agro-alimentaires, ce qui également constaté en France.



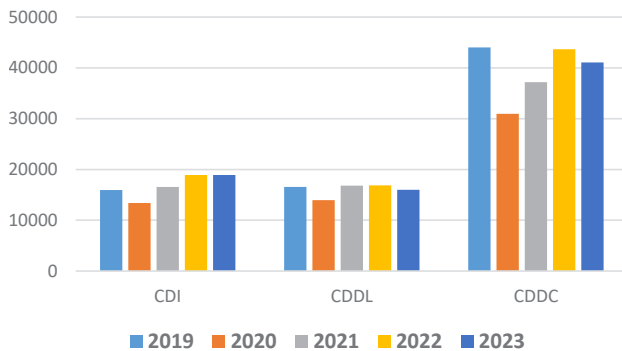
L'ÉVOLUTION DES CONTRATS DE TRAVAIL DANS M2A

Le marché local de l'emploi s'est montré moins dynamique qu'en 2022, avec une légère baisse du nombre de DPAE. Ce nombre (75 945) reste toutefois élevé.



Les CDD courts sont toujours majoritaires avec 54% des déclarations, en baisse de 1 point par rapport à 2022. Le nombre de CDD longs est stable et leur part dans l'ensemble est de 21%. Les CDI pèsent maintenant pour 25% du total des déclarations. Ils progressent de 1 point par rapport à 2022.

Nombre de DPAE dans m2A par type de contrat (Urssaf)



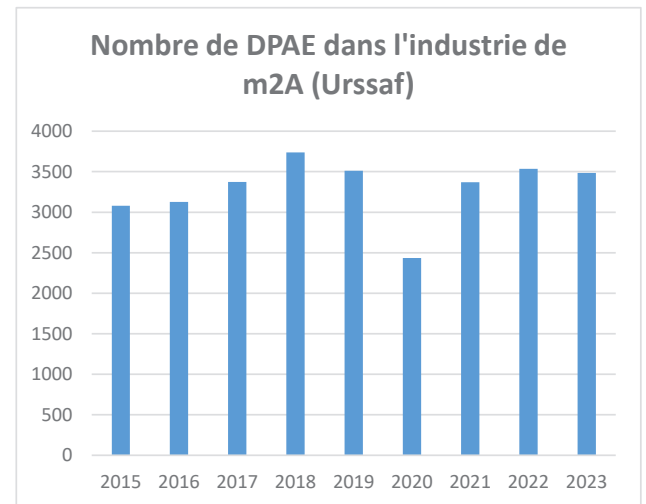
L'emploi dans la région mulhousienne est donc moins précaire, en 2019, on ne comptait que 21% de CDI parmi les DPAE. Mais la situation est toujours très différente d'un secteur à l'autre.

A savoir

La Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) est un document que toute entreprise doit envoyer à l'URSSAF avant la prise de poste d'un nouveau salarié, quel que soit le type de contrat signé. Sont distingués les Contrats à Durée Indéterminée, les Contrats à Durée Déterminée longs (de plus d'un mois) et les Contrats à Durée Déterminée courts, de moins d'un mois.

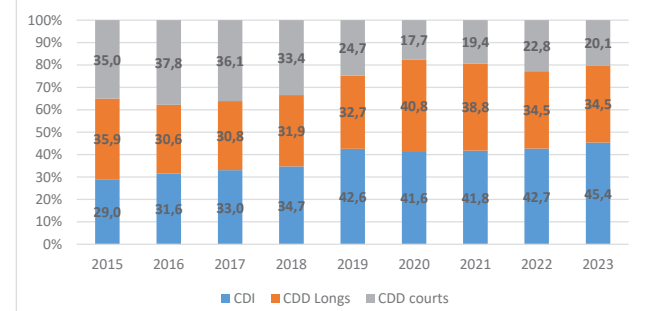
Les DPAE de l'industrie

Dans l'industrie, le nombre de DPAE s'est maintenu à un niveau élevé avec presque 3 500 DPAE.



Les activités industrielles sont de grandes pourvoyeuses de CDI (45% des embauches), dont la part ne cesse de progresser. Les emplois industriels sont plus stables (et le plus souvent à temps complet) que dans les autres secteurs d'activité.

Evolution de la part des différents types de contrats dans les DPAE de l'industrie de m2A. Source URSSAF



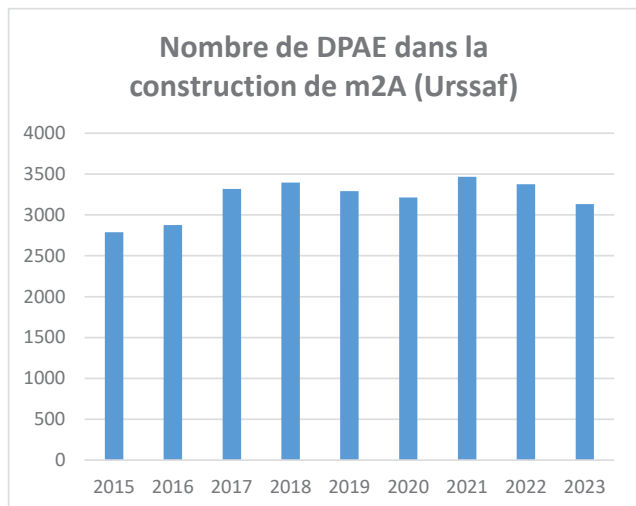
On n'y trouve que 20% de contrats courts, mais il faut préciser que les entreprises industrielles préfèrent recourir au travail intérimaire. Selon la DREETS, 50% des 9 231 intérimaires en poste à la fin de l'année 2023 dans le Haut-Rhin l'étaient dans l'industrie. C'est dire que la précarité de l'emploi y prend d'autres formes et concerne probablement des postes relativement peu qualifiés¹.

Les services, qui ont beaucoup plus recours aux CCDC, n'employaient à cette date que 24,4% des effectifs intérimaires.

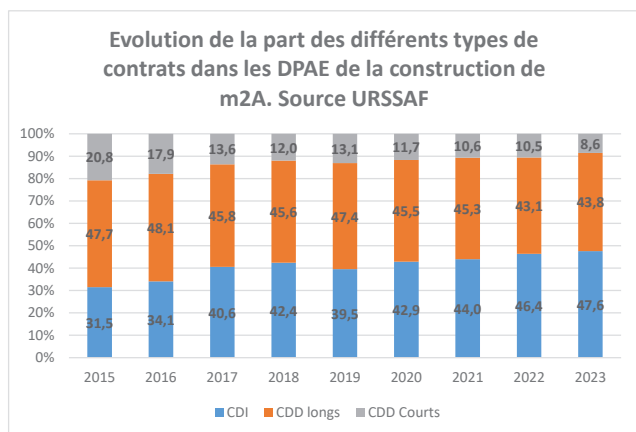
1) Afut, L'intérim dans m2A en 2019 : dans quels secteurs, dans quel intérêt, pour quels métiers?, octobre 2019.

Les DPAE de la construction

Dans ce secteur, **les embauches ont légèrement fléchi en 2023** par rapport à 2022, ce qui s'explique sans doute par le léger tassement des effectifs constaté au cours de l'année.



Comme l'industrie, la construction se caractérise par un **niveau élevé de CDI**. Mais ce secteur présente un taux de CDD courts encore plus faible (8,6%). Et, à la différence de l'industrie, le secteur de la construction recourt relativement peu à l'intérim : 13,6% des effectifs intérimaires en fin d'année 2023.

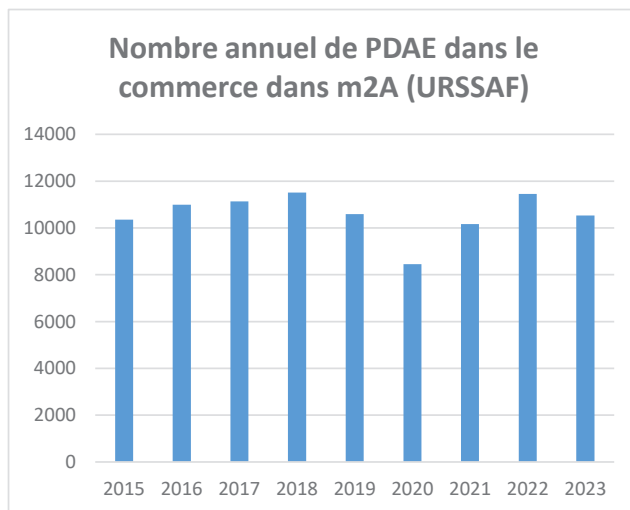


Compte tenu des hauts taux d'intérêt, les mises en chantier se sont effondrées, ce qui pourrait se traduire en 2024 par un net ralentissement de l'activité et donc une perte d'emploi et une baisse des DPAE.

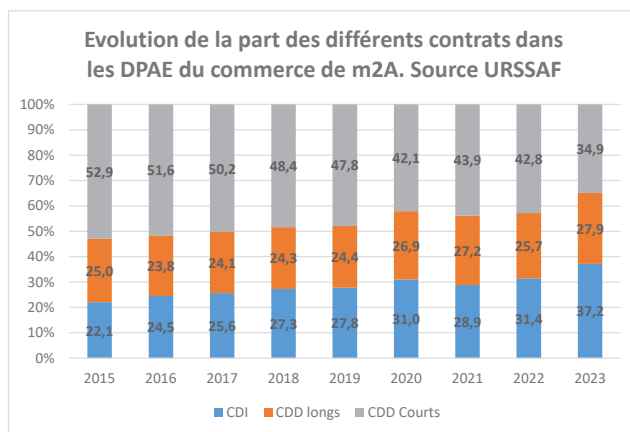
1) DARES, Dans quels secteurs les démissions de CDI augmentent-elles le plus?, 3 avril 2023. Le taux de démission de CDI est de 6% dans l'industrie en 2022, quand il est de 31% dans l'hôtellerie-restauration.

Les DPAE du commerce

Après une forte reprise en 2021 et 2022, **le secteur marque le pas en 2023**, avec une baisse de 8 points des DPAE.



Dans le commerce, **la part des CDI augmente progressivement** depuis 2015 pour atteindre 37%. Ce qui explique en partie la baisse du nombre d'embauches. Parallèlement, la part des CDD courts se réduit constamment. Ils représentent un peu plus d'un tiers des embauches en 2023, contre la moitié en 2015.



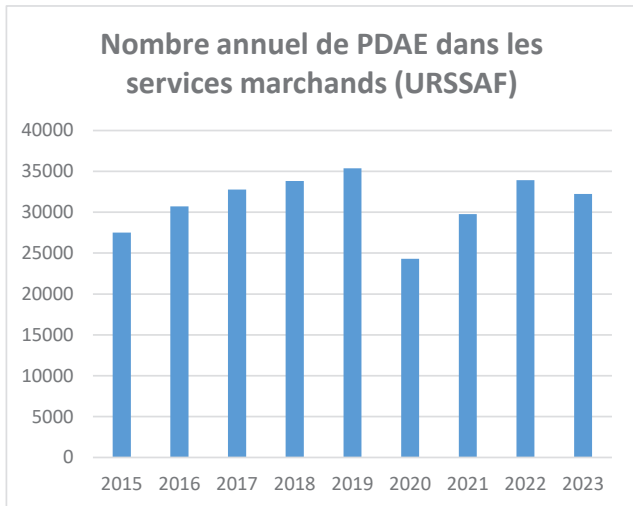
Ce mouvement «vertueux» est peut-être à mettre en relation avec le fait que le commerce est le secteur, après l'hôtellerie-restauration, où le taux de démission est le plus élevé¹.

Pour faire face aux difficultés de recrutement, les entreprises ont intérêt à proposer des emplois plus stables.

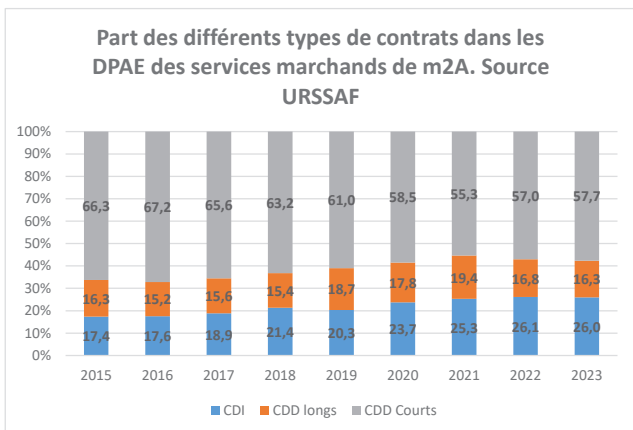
Ces contrats permettent également aux entreprises de faire face aux variations «saisonnnières» de leur activité marquée par des pics importants lors de certains événements (soldes, «black friday»...) ou à certaines occasions (Noël, Fêtes diverses...).

Les DPAE dans les services marchands

Comme dans le commerce, le nombre de DPAE marque une pause en 2023 par rapport à 2022. Il retrouve un niveau de 2016/2017.



Une croissance de la part des CDI est également observée depuis 2015. Mais elle ne s'élève qu'à 26%, pour 58% de CDD courts. Ce niveau de CDDC, en baisse depuis 2015, reste donc à un niveau élevé, alimenté notamment par les activités de services administratifs et de soutien aux entreprises et l'hôtellerie-restauration.

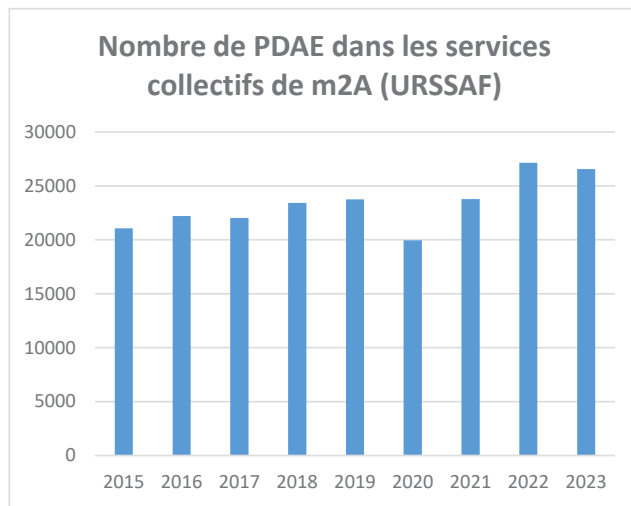


Parmi les 3 activités les plus utilisatrices de CDD courts, seul le transport-entreposage voit sa part de CDD courts refluer entre 2021 et 2023, sans doute en lien avec les difficultés de recrutement qu'il rencontre.

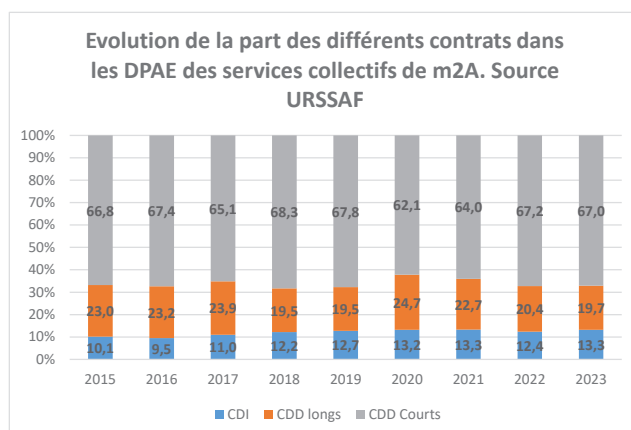
Dans l'hôtellerie-restauration la part des CDD courts augmente fortement entre 2021 et 2023. Dans les services administratifs aux entreprises, la part des CDDC est stable mais à un niveau très élevé : 74%.

Les DPAE des services collectifs

Ces activités sont assez atypiques. D'une part, le nombre de DPAE, qui a légèrement fléchi en 2023, reste à un niveau très élevé, largement supérieur au niveau de 2018/2019.



D'autre part, dans ces activités, domine très fortement la part des CDD courts qui s'établit à 67% en 2023. Contrairement aux autres secteurs d'activité, cette part ne baisse pas sensiblement depuis 2015, et la part des CDI n'augmente que très peu. Elle n'atteint que 13,3% en 2023.



Deux activités ressortent. Les activités sociales et les activités artistiques et récréatives. Elles représentent 87% des CDD courts du groupe en 2023.

Les CDD courts représentent 70% des embauches dans le secteur de l'action sociale et 90% des embauches dans les activités culturelles et récréatives.

Il ne faut donc pas trop s'étonner que, dans ces activités, de très importantes difficultés de recrutement soient constatées, d'autant que les salaires moyens y sont les plus faibles de tous les groupes d'activités.

Tableau de synthèse

Déclarations préalables à l'embauche par secteur et évolution dans l'agglomération mulhousienne

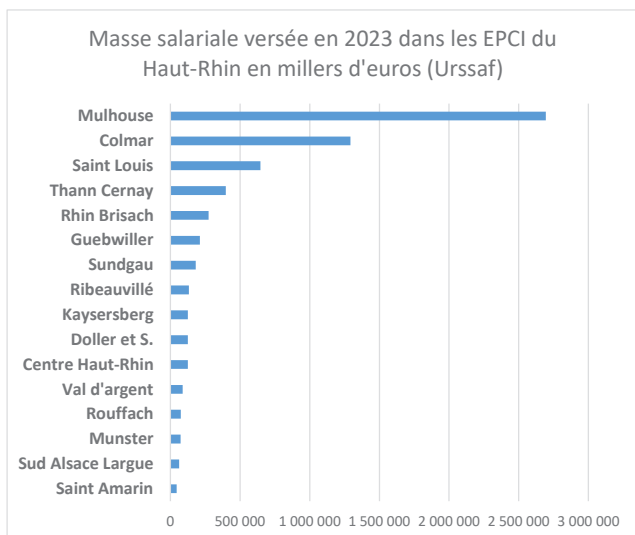
	Evolution du nombre de DPAE dans m2A				
	2019	2020	2021	2022	2023
Industrie	3512	2436	3366	3526	3477
Evolution n-1		-31%	+38,2%	+4,8%	-1,4%
Services marchands	35382	24293	29786	33933	32237
Evolution n-1		-31,3%	+22,6%	+14%	-5%
Services collectifs et autres	23755	19942	23764	27130	26551
Evolution n-1		-16%	+19,2%	+14,2%	-2,1%
Commerce	10595	8457	10193	11451	10537
Evolution n-1		-20,2%	+20,5%	+12,3%	-8%
Construction	3292	3212	3453	3377	3134
Evolution n-1		-2,4%	+7,5%	-2,2%	-7,2%
Ensemble	76536	58339	70562	79427	75945
Evolution n-1		-24%	+21%	+12,6%	-3,4%

Le léger recul du nombre de déclarations au cours de l'année 2023 témoigne d'une stabilisation des effectifs, après deux ans de reprise post crise sanitaire. La croissance de la part des CDI peut également contribuer à cette baisse.

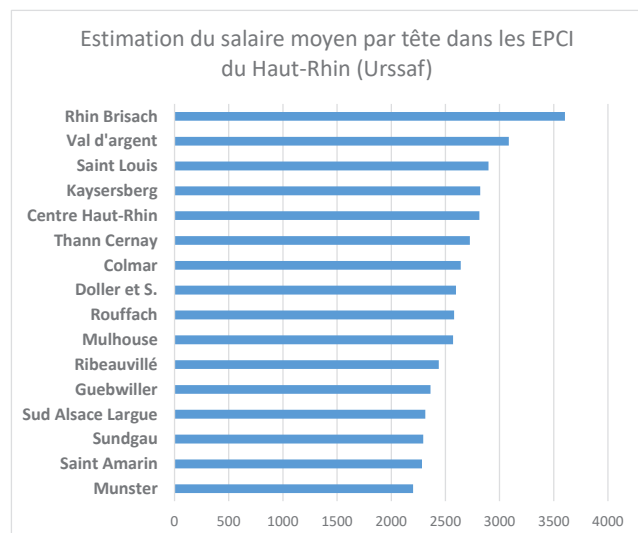
L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Dans les EPCI du Haut-Rhin

Le montant de la masse salariale versée aux salariés dépend bien évidemment du nombre d'emplois. Ainsi l'agglomération mulhousienne avec 2,7Mds d'€ versés arrive loin en tête et Saint Amarin, territoire ayant le moins de salariés, figure en dernier.



Mais ce n'est pas la seule variable à prendre en compte. **Le type d'activités présentes sur les territoires est également un facteur important.** L'estimation du salaire moyen par tête en 2023 montre que la CC Rhin Brisach a le plus fort SMTP du département.



La présence de groupes importants comme Constellium avec ses 1 600 salariés, dans des activités à haute valeur ajoutée (métallurgie de l'aluminium) permet des politiques salariales plus avantageuses aux salariés.

Une multitude de petites entreprises dans des activités peu rentables (certains commerces par exemple) ou employant une main d'œuvre peu qualifiée (le montage chez Stellantis par exemple) ou mal payée (les activités

socio-culturelles) explique que Mulhouse figure dans la deuxième partie du tableau.

Les évolutions de la masse salariale versée entre 2021 et 2023 varient fortement d'un EPCI à l'autre.

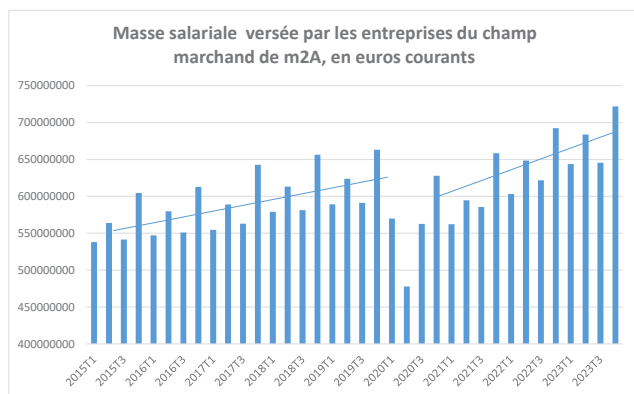
L'augmentation de la masse salariale entre 2021 et 2023		
de 7,9 à 9,9%	de 10 à 14,1%	de 16,6 à 26,2%
Rhin Brisach	Thann Cernay	Centre Ht-Rhin
Sundgau	Mulhouse	Ribeauvillé
Val d'argent	Alsace Largue	Munster
	Saint Amarin	
	Rouffach	
	Kaysersberg	
	Guebwiller	
	Munster	
	Doller et S.	
	Colmar	

Dans la majeure partie des cas, l'évolution se situe entre 10 et 14% d'augmentation, mais elle n'est que de 7,9% dans le Val d'Argent (où le SMPT est élevé, de même que dans la CC Rhin-Brisach) et elle atteint 26,2% dans la CC de Ribeauvillé.

Bien sûr, ces évolutions sont liées aux évolutions de l'emploi. Mais on constate que, même dans les quelques cas où l'emploi a baissé entre 2021 et 2023, la masse salariale a augmenté. Par exemple, dans les CC du sud Alsace Largue ou de Saint Amarin, la masse salariale a augmenté de 10% à peu près, malgré les pertes d'emploi, l'inflation ayant entraîné des augmentations de salaires

Dans la Région mulhousienne

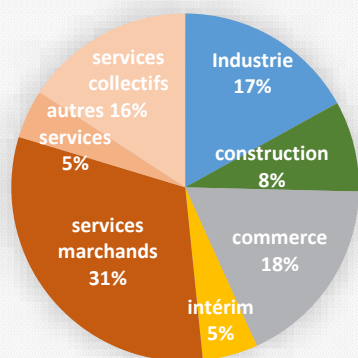
Par rapport aux années précédant la crise sanitaire, l'accroissement de la masse salariale s'est accélérée entre 2021 et 2023, sous l'effet combiné de la légère croissance des effectifs et des augmentations de salaire.



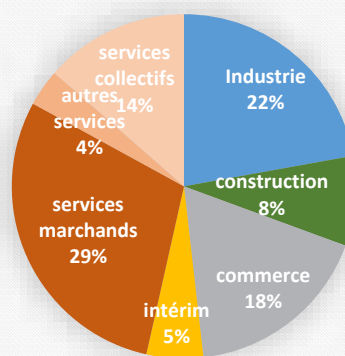
Mais le cas mulhousien illustre bien les différences sectorielles.

La comparaison des effectifs par grands secteurs et de la masse salariale versée par ces mêmes secteurs montre

Répartition de l'emploi moyen en 2023 dans m2A (Urssaf)



Répartition de la masse salariale versée en 2023 dans m2A (Urssaf)



en effet que si les parts du commerce, de la construction et de l'intérim sont identiques, la part de la masse salariale versée par l'industrie est largement supérieure à son poids en emploi, tandis qu'à l'inverse, la part de la masse salariale versée par les services est largement inférieure à son poids en emploi. Autrement dit, les emplois de services sont assez mal rémunérés. Les salaires ne dépassent les 3 000€ que dans les activités d'information et de communication et les activités financières. C'est

dans les services que l'on trouve les salaires (moyens) les plus bas : dans les activités publiques et les «autres services», soit les activités culturelles et récréatives et la coiffure, les instituts de beauté etc. Les salaires moyens y tournent autour de 2 200/2 300€.

Dans l'industrie, hormis l'agroalimentaire où les salaires sont bas (2 595€), les salaires moyens dépassent les 3 000 et même les 4 000€ dans la chimie, la pharmacie, la production d'équipement électriques...

Tableau de synthèse

Masse salariale et salaire moyen par tête estimé dans les intercommunalités du Haut-Rhin

EPCI	MS 2023	Evol 21/23	SMPT estimé
Centre Haut-Rhin	124929	21,4	2813
Colmar	1292201	13,1	2641
Doller et S.	125357	10,3	2598
Guebwiller	211660	12,7	2362
Kaysersberg	125803	10,3	2821
Mulhouse	2695066	12,2	2571
Munster	73283	16,6	2202
Rhin Brisach	274648	9,9	3604
Ribeauvillé	131913	26,2	2439
Rouffach	74487	14,1	2580
Saint Amarin	44599	10,0	2284
Saint Louis	646251	13,9	2898
Sud Alsace Largue	62495	10,8	2314
Sundgau	181111	8,1	2295
Thann Cernay	397374	11,8	2725
Val d'argent	87583	7,9	3086

C'est la double peine pour certains territoires : peu d'emplois et des emplois peu rémunérateurs. Dans l'ensemble, les territoires industriels ont des emplois mieux rétribués, ce qui a des effets d'entraînement importants.



PUBLICATIONS EN LIEN

A lire sur www.afut.org

Bilan de l'année 2017, un peu d'optimisme, juin 2018

Bon bilan pour l'année 2018, mai 2019

Bilan de l'année 2019, mai 2020

Bilan d'une année 2020 hors norme, avril 2021

Bilan de l'année 2021 : un COVID long?, mai 2022

Bilan de l'année 2022 : une reprise molle, avril 2023

Afut

agence de fabrique
urbaine et territoriale
SUD-ALSACE

CONTACT

Afut Sud-Alsace

33 avenue de Colmar
68200 MULHOUSE

www.afut-sudalsace.org

Direction de la publication

Viviane BEGOC, directrice de l'Agence

Rédaction

Didier Taverne

Didier.taverne@afut-sudalsace.org

Avril 2024

Toute reproduction autorisée avec mention précise
de la source et référence exacte.